

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (*LIP, art. 83.1*).

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (*LIP, art. 83.1*).

Nom de l'établissement :	Saint-Jean-Baptiste
Année scolaire :	2024-2025
Date du conseil d'établissement	2025-06-17
Date de distribution du document faisant état des résultats aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes :	2025-06-26

Toutes les mesures préventives prévues au plan de lutte visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence ont été mises en place. Ces actions ont permis de renforcer le climat scolaire harmonieux, de sensibiliser l'ensemble de l'équipe-école et de favoriser des comportements respectueux et sécuritaires.

Cependant, un nombre important d'interventions ont dû être réalisées concernant des violences physiques et verbales telles que pousser, donner un coup ou insulter. Les élèves ont encore de la difficulté à gérer leurs émotions lors de conflits et peuvent faire preuve d'impolitesse ou dire des insultes. Il demeure essentiel de maintenir une vigilance constante, d'évaluer régulièrement l'efficacité des mesures en place et d'ajuster les interventions en fonction des besoins observés sur le terrain.

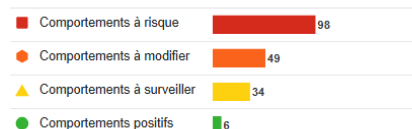
Le nombre d'événements de violence ou d'intimidation déclaré en 2023-2024 (Les données ont commencé à être inscrites dans le Mozaïk SOI à la fin octobre 2023.)



Observations par établissement et groupe-repère

Établissement / groupe-repère	Nombre d'observations
040 - ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE	187

Observations par catégorie



Constats dégagés

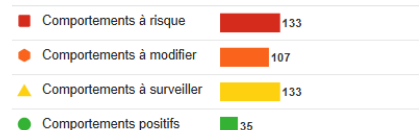
Le nombre d'événements de violence ou d'intimidation déclaré en 2024-2025:



Observations par établissement et groupe-repère

Établissement / groupe-repère	Nombre d'observations
040 - ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE	408

Observations par catégorie





Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

Exemples de comportements selon les catégories :

- Comportements à surveiller : Comportement dérangeant, gestion difficile des émotions, conflit...
- Comportements à modifier : Impolitesse, bousculer, attitude négative, briser du matériel, langage inapproprié, refuser de collaborer...
- Comportements à risque : Pousser, donner un coup, insulter, frapper...

Périodes critiques identifiées :

- Une hausse marquée des comportements à risque est observée aux mois d'octobre, janvier, mars et avril. Ces périodes correspondent souvent à des moments de transition ou de stress accru pour les élèves (retour de congé, examens, changements de routine).
- À la 3^e étape, il y a eu une diminution des gestes à modifier
 - Étapes 1 et 2 : 72 comportements
 - Étape 3 : 35 comportementsCela pourrait s'expliquer par le fait que les élèves ont reçu l'ensemble des diverses animations en classe (programme Hors-piste, animation du détective empathique, la modélisation du message clair). Les élèves ont eu le mandat de tenter de mettre en pratique les stratégies apprises lors de ces différents ateliers.

Groupes les plus concernés :

- 65% des comportements à risque sont attribués aux élèves du 2^e cycle, dont 46% sont attribués à seulement 6 élèves. Cela suggère un besoin accru d'interventions ciblées pour cette tranche d'âge et particulièrement chez un petit groupe ciblé.

Tendance générale :

- Une augmentation globale des comportements de violence est constatée. Cette augmentation peut être expliquée par une augmentation du nombre d'observations consignées dans le Mozaik SOI et des interventions rigoureuses par l'équipe-école. Ce constat souligne l'importance de renforcer les mesures de prévention et d'intervention mises en place. Il est important de mentionner que la très grande majorité des comportements inadéquats se produisent lors des récréations ou au dîner.
- Nous constatons aussi une diminution de certains comportements inadéquats chez les élèves nécessitant la mise en place d'un protocole visuel d'encadrement.

Toutes les mesures visant à favoriser la collaboration des parents ont été mises en place. Toutefois, nous n'avons pas réussi à ajouter les nouvelles mesures souhaitées : capsule aux parents sur la définition de violence et d'intimidation, capsules aux parents sur la cyberintimidation et la netiquette (code éthique numérique).

L'application du plan de lutte n'a généré aucune plainte, ni aucune situation d'intimidation. Les situations de violence ou de conflit ont été traitées avec sérieux, respect et avec la confidentialité que la situation exige.

Autres constats au regard des violences à caractère sexuel ou liés à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale :

Les mesures de sécurité prévues qui visent à contrer les violences à caractère sexuel ou liés à la couleur et à l'origine ethnique ont été mises en place.

- Formation obligatoire suivie par la direction et les membres du personnel ;
- Sensibiliser aux violences à caractère sexuel à l'aide des ateliers offerts par l'organisme « Pouvoir d'agir » à tous les trois ans (Ateliers vécus en 2022-2023). L'organisme sera de retour à l'école en 2025-2026.



	<ul style="list-style-type: none">— Sensibiliser les élèves aux violences à caractère sexuel via les programmes d'Éducation à la sexualité et Culture et citoyenneté québécoise— Partager les bonnes pratiques en matière de sécurité des lieux et des personnes ;— Examiner la circulation des élèves et des adultes dans l'établissement pour trouver les "trous de sécurité";— Reconnaître les gestes ou les paroles à caractère sexuel ou raciste et intervenir rapidement.
Priorités	<p>Les priorités énoncées dans le plan de lutte 2024-2025 demeurent encore pertinentes en 2025-2026</p> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer les stratégies de communication des élèves afin qu'ils puissent reconnaître et nommer leurs besoins et réduire la violence verbale (augmenter leurs compétences sociales et émotionnelles).• Améliorer les moyens de communication pour informer les parents et les impliquer dans la mise en place de moyens pour prévenir la violence.• Améliorer la cohérence entre les interventions des intervenants du milieu (école et service de garde). <p>L'école reconnaît l'importance de prévenir et de lutter contre les violences à caractère sexuel dès le plus jeune âge. L'enjeu principal identifié est la reconnaissance des gestes et des paroles à caractère sexuel chez les élèves du préscolaire et du primaire. Il est essentiel de poursuivre les efforts pour intervenir rapidement et efficacement, tout en mettant en place des mesures préventives adaptées à l'âge des élèves.</p> <p>Mesures préventives à poursuivre en 2025-2026 :</p> <p>Pour contrer toute forme d'intimidation ou de violence :</p> <ul style="list-style-type: none">• Diffusion du code de vie aux élèves, aux parents et aux membres du personnel.• Présence des TES sur la cour lors des récréations• Poursuite de l'accompagnement des élèves par les TES (en continuité)• Rappel auprès du personnel de l'importance de l'intervention préventive (être à son poste de surveillance, être attentif au non-verbal, surveillance active...)• Ateliers sur la cyberintimidation, l'intimidation et la violence par l'agent sociocommunautaire, pour les élèves du 3e cycle.• Impliquer l'élève dans la recherche de solutions.• Remise des certificats de reconnaissance, aux deux mois, en faisant une place aux mentions touchant le respect.• Modeler les comportements attendus• Adopter des pratiques inclusives• Animation des 5 ateliers « Hors-Piste » en classe pour développer des stratégies de gestion du stress et uniformiser les pratiques dans l'école.• Favoriser la participation au sport scolaire en reconnaissance pour les élèves démontrant la volonté de s'améliorer.• Ateliers en classe offert par Espace Châteauguay aux 3 ans (retour en 2025-2026).• Projet « En sécurité avec mon sac à dos » pour les élèves de 6e année, offert par la police de Châteauguay.• Organisation de différentes activités afin de favoriser le sentiment d'appartenance à l'école. (Comité « activités spéciales ») Inviter les parents à certaines de ces activités.• Soutien offert aux éducatrices du service de garde par les TES pour favoriser les interventions efficaces et cohérentes.• Présence de TES à l'heure du dîner.• Semaine de la prévention contre la violence et l'intimidation afin d'amener les jeunes à analyser leurs propres comportements tout au long de l'année.• Réinvestissement des stratégies "Hors-Piste" par les enseignants.



Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

- Envoi des fiches de réinvestissement « Hors-piste » aux parents
- Sensibiliser les élèves, le personnel et les parents aux violences à caractère sexuel;
- Outiller les élèves pour reconnaître et nommer les comportements inappropriés;
- Former le personnel scolaire à l'identification et à l'intervention rapide;
- Mettre en place des ateliers de prévention adaptés à l'âge des élèves. Collaboration avec l'organisme « Pouvoir d'agir »;
- Créer un climat scolaire sécuritaire et bienveillant.
- Partager le Guide contre l'intimidation et la violence créé à l'attention des parents d'élèves. Ce guide est construit afin de renseigner les parents par rapport à l'enjeu de l'intimidation et de les outiller quant à la posture à adopter auprès de leurs enfants.

Pour favoriser la collaboration des parents :

- Diffusion du code de vie.
- Communications aux parents par écrit ou appel téléphonique.
- Rencontres ponctuelles des parents à la suite de certains événements, par l'éducatrice spécialisée, la psychoéducatrice ou la direction.
- Transmettre les règles de conduite et les mesures de sécurité du transport scolaire aux parents via l'agenda.
- Utilisation du module SOI par les TES
- Lors d'une situation d'intimidation, partager le tout nouveau Guide créé à l'attention des parents d'élèves. Ce guide est construit afin de renseigner les parents par rapport à l'enjeu de l'intimidation et de les outiller quant à la posture à adopter auprès de leurs enfants.

_____ Cliquez ici pour entrer une date.
Signature de la direction d'établissement

_____ Cliquez ici pour entrer une date.
Signature de la présidence du conseil d'établissement